adopté

SÉNAT

le 20 octobre 1983

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation d'un Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Panama sur le traitement et la protection des investissements (ensemble deux Echanges de lettres).

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat: 367 (1982-1983) et 16 (1983-1984).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Panama sur le traitement et la protection des investissements (ensemble deux Echanges de lettres), signé à Panama le 5 novembre 1982, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 octobre 1983.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

⁽¹⁾ Nota: voir le document annexé au numéro 367 (1982-1983), Sénat.